## **BURKINA FASO**

Unité- Progrès- Justice

DECRET N° 2007- 406 /PRES/PM/MAECR/MFB/MFPRE/MESSRS/ portant fermeture définitive de l'Institut diplomatique et des Relations internationales de Ouagadougou (IDRI).

LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Visa CF N

21-05-07

VU la Constitution;

VU le décret n° 2006-002/PRES du 05 janvier 2006 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n° 2006-003/PRES/PM du 06 janvier 2006 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso;

VU le décret n°2006-216/PRES/PM du 15 mai 2006 portant attributions des membres du Gouvernement;

Sur rapport du Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 avril 2007;

## **DECRETE**

ARTICLE 1: L'Institut diplomatique et des relations internationales (IDRI) créé par

décret n° 2001-401/PRES/PM/MAET/MESSRS/MEF du 13 août 2001

est fermé pour compter du 11 avril 2007.

**ARTICLE 2:** Les auditeurs en cours de formation et les fonctionnaires stagiaires

issus de l'institut sont reversés au Ministère chargé de la fonction

publique pour emploi.

## **ARTICLE 3**:

Le Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale, le Ministre des finances et du budget, le Ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat et le Ministre des enseignements secondaire, supérieur et de la recherche scientifique sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

OUAGADOUGOU, le 3 juillet 2007

Le Premier Ministre

Paramanga Ernest YONLI

Le Ministre de la fonction publique et de la reforme de l'Etat Le Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale

Lassané SAVADOGO

Youssouf OWEDRAOGO

Le Ministre des finances et du budget

Jean-Baptiste Marie Pascal COMPAORE